



REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU LUNDI 28/01/2008

Présents : CHARLES André, DELALANDE Jacqueline, DELEMOTTE Alain, GOIRAND Jean Pierre, LEDROUMAGUET Arnaud, LEMORT Christine, MALAUSSE Pierre, MEDINA Guy, MICELI René, QUINTANILLA Marc, REGNIER .Philippe

Excusés : ARZOINE David, BELMONTE François, BOTTACHIARI Raymond, ROBERT Alain, MATHIEU Gilbert, RAVAUD André, COUZINET Virginia.

Non excusés : CAZAUX André, MACCIO Serge

Invitée : MENDEZ Sylvie.

Ouverture de la réunion à 18h30 - Président de séance : QUINTANILLA Marc.
Secrétaire : DELEMOTTE Alain.

ORDRE DU JOUR :

- 1 / Présentation et approbation du dernier compte rendu de C.D. du 03/12/2007**
- 2 / Résultats des votes par mail.**
- 3 / Cooptation de Mme MENDEZ Sylvie**
- 4 / Décisions à prendre suite aux votes pour les doubles**
- 5 / Frais de déplacement des équipes**
- 6 / Vote par mail à appliquer pour certaines décisions ?**
- 7 / Dernier cambriolage du club house, quelle protection à prévoir ?**
- 8 / Site Internet évolution / faut-il intégrer nos C.R. de Comité de direction ?**
- 9 / Questions diverses.**

Ouverture de la séance à 18h 35

A/Préambule.

Le secrétaire général DELEMOTTE Alain propose, vu l'absence de plusieurs personnes dont le président M. ARZOINE David excusé pour raison de santé en dernière heure, de reporter la réunion à une autre date.

Plus de la moitié des membres du comité étant présent et à la majorité il est décidé de faire la réunion en allégeant l'ordre du jour.

1/ Approbation du précédent compte rendu du C.D.en date du 03/12/2007

Approbation à l'unanimité des présents.

Le secrétaire confirme qu'il fera parvenir à chacun les C.R. des réunions du comité par mail et qu'il prendra en compte toutes les remarques en retour en cas d'omissions ou anomalies constatées

L'approbation de ces C.R. sera faite par le comité en début de chaque séance suivante après les modifications éventuelles.

2/ Site Internet

Le président de séance M. QUINTANILLA Marc propose, dans la foulée, de mettre au vote la mise sur le site Internet de nos comptes-rendus de réunions

M. REGNIER Philippe précise que nos décisions concernent l'ensemble des adhérents de l'association et que la communication par le site Internet doit prendre de l'ampleur

A l'unanimité des présents il est décidé de mettre le compte-rendu sur le site, protégé par pseudo et mot de passe, après l'approbation par le comité de direction

3/ Résultats des votes

Le secrétaire général donne lecture des votes par mail qu'avait souhaité instaurer le président M. ARZOINE David

Tarifs réduits pour les éducateurs

Pour 16

Contre 1

Abstention 2

Non exprimé 1

Réservation en double 1h30

Pour 3

Contre 15

Abstention 1

Non exprimé 1

M. MEDINA Guy précise que le vote par mail n'est pas dans les statuts ni dans les règlements intérieurs et qu'il s'oppose à la modification de ces règlements

4/ Décisions et discussions suite à la lecture des votes

M.GOUIRAND Jean Pierre explique les raisons pour lesquelles il avait souhaité proposer 1 h30 pour les doubles et qu'il est possible de le faire sans badges spéciaux.

Mme LEMORT Christine trouve regrettable de devoir se déplacer une heure avant de pouvoir jouer pour réserver les courts 1 et 2 et d'attendre inutilement l'entrée sur le court.

M. LEDROUMAGUET Arnaud précise que Martine a reçu ordre de refuser les réservations par téléphone et qu'il lui a fallu subir cette contrainte.

L'ensemble des présents à la réunion remarque que seuls quelques adhérents peu scrupuleux du respect des autres sont la cause de notre difficulté à trouver la bonne solution.

Il est décidé pour les rencontres de coupe CAREN en semaine le matin que les matchs ne débiteront pas avant 11 h afin de libérer les terrains pour les adhérents.

M. DELEMOTTE Alain présente une réflexion de travail sur le problème des réservations et se propose de le joindre au C.R. de la réunion à chacun des membres du comité afin de collecter les avis et les propositions de tous par mail pour avancer sur le sujet.

Il est décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion, **en présence du plus grand nombre**, le problème des doubles et de la réservation par téléphone auprès de Martine.

5/ Cooptation de Mme MENDEZ Sylvie

Le secrétaire précise que le comité de direction doit comporter entre 15 et 21 membres. Actuellement 20 membres font partie du comité.

Le Président de séance M.QUITANILLA Marc propose de mettre au vote l'entrée dans le comité en tant que cooptée de Mme MENDEZ Sylvie.

A l'unanimité des votes Mme MENDEZ Sylvie entre dans notre comité

Avec ses remerciements Mme MENDEZ précise qu'elle souhaite aider l'école de tennis et la commission des animations et loisirs en particulier pour les jeunes.

6/ Frais de déplacements des équipes

M. REGNIER Philippe expose le principe que les joueurs en équipe font de la compétition pour leur plaisir et que le défraiment est à proscrire estimant que les ressources du club doivent être utilisées pour l'ensemble des adhérents et non pour une minorité.

Il précise que les remboursements pour déplacer des jeunes ou pour représenter le club dans les réunions départementales ou de ligues sont par contre tout à fait logiques.

Preuve à l'appui il présente quelques chiffres prouvant l'abus de certains remboursements.

M. MEDINA Guy précise que le règlement intérieur du club prévoit le remboursement de ces déplacements et qu'il est hors de questions de ne pas appliquer ce règlement.

Le secrétaire général M. DELEMOTTE Alain tente de lui faire comprendre que les règlements peuvent évoluer pour le bien du club.

Sur l'idée de M. GOUIRAND Jean Pierre pratiquée dans une autre association qui consiste à faire cotiser par chaque joueur jouant en équipe une somme modique annuelle il semble qu'une majorité se dégage pour mettre en place ce principe pour la saison future.

L'analyse sur la participation des joueurs à domicile et ou en déplacement sera à peaufiner.

L'importance du débat et les réactions qui en découlent nécessite **la mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de ce sujet.**

7/ Questions diverses

Le président de séance M. QUINTANILLA Marc, également trésorier de notre association, nous présente son étonnement et son mécontentement d'avoir relevé un double prélèvement par notre banque Le Crédit Lyonnais d'un montant de 160 € sur les comptes pour frais de gestions sans avis et à sa connaissance jamais effectué auparavant.

De plus la transformation d'un compte associatif en compte professionnel lui semble pour le moins abusif.

Il nous présente le courrier qu'il déposera en main propre pour le rendez-vous avec la banque afin d'en obtenir remboursement.

Il est décidé à l'unanimité que le transfert de nos comptes est envisageable et qu'une étude comparative sera présenté au comité de direction prochainement avant le choix d'une autre banque.

La B.N.P. partenaire de la F.F.T. et le Crédit Mutuel sont les banques qui seront sollicitées pour cette étude comparative.

* La séance est levée, avant le pot de l'amitié réduit par manque d'intendance et par l'absence de nombreux membres du C.D. à 20h 35

Le président de séance
M. QUINTANILLA Marc

Le secrétaire général
M. DELEMOTTE Alain